



	All.	Fin	R. Tam
Paris	18h14	19h22	20h08
Lyon	18h08	19h12	19h56
Marseille	18h08	19h11	19h52
Tel Aviv	17h16	18h14	18h51
Jérusalem	17h01	18h13	18h49

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 4 Adar, Rabbi Eliezer Gordon

Le 5 Adar, Rabbi Avraham Landau,
l'Admour de Tchekhnov

Le 6 Adar, Rabbi 'Hanokh Tsvi Lévin

Le 7 Adar, Rabbi Yaakov Tolédano,
Roch Yéchiva de 'Hazon Baroukh

Le 8 Adar, Rabbi Zékharia Brachi

Le 9 Adar, Rabbi Meïr Pinto

Le 10 Adar, Rabbi David Tsvi
Horontsik, l'Admour de Radouchitz

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Se sanctifier pour devenir un réceptacle de la Présence divine

« Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux. »

(Chémot 25, 8)

Nos Sages affirment que, lorsque le Saint béni soit-Il ordonna à Moché « Ils Me feront un sanctuaire », il sursauta, fit un bond en arrière et dit : « Maître du monde, il est écrit : "Alors que le ciel et tous les cieux ne sauraient Te contenir" (Mélakhim I 8, 27) et Tu demandes qu'on Te construise un sanctuaire [sur terre] ? » D.ieu lui répondit : « Pas comme tu le penses. Mais, [il faut le construire ainsi :] vingt planches au Nord, vingt planches au Sud et huit à l'Ouest ; Je descendrai alors et restreindrai Ma Présence ici-bas. »

Le fait que le Saint béni soit-Il ait voulu résider parmi les enfants d'Israël représentait un grand honneur, duquel les anges éprouvèrent de la jalousie. D'après le Midrach Tan'houma, l'Eternel dit à Moché : « Construis-Moi un sanctuaire, car Je désire résider parmi Mes enfants. » Quand les anges entendirent cela, ils réagirent aussitôt : « Maître du monde, descendrais-Tu dans les sphères inférieures ? Il sied à Ton honneur de résider dans les cieux. » D.ieu leur répondit : « Pourquoi vous en étonnez-vous ? Voyez combien Je chéris les sphères inférieures : Je descends en dessous de tapis en poil de chèvre [dans le tabernacle]. »

Imaginons-nous que le roi du Maroc déclare sa volonté de déplacer son somptueux palais dans le ghetto des Juifs. Ces derniers en seraient sans nul doute très honorés. Or, s'il en est ainsi lorsqu'il s'agit d'un roi humain, combien plus y a-t-il lieu d'en tirer honneur quand il est question du Roi des rois, exprimant Son désir de résider parmi nous ! De quelle joie cet insigne mérite devrait emplir notre cœur !

Le Alchikh fait remarquer qu'il n'est pas écrit que D.ieu résiderait « au milieu de lui » (du sanctuaire), mais « au milieu d'eux », laissant entendre Sa volonté de déployer Sa Présence au sein de chaque membre du peuple juif. Aussi, incombe-t-il à tout Juif de purifier son cœur et son corps de tout péché, de sorte à rendre son être semblable à un petit sanctuaire dans lequel l'Eternel pourra résider. Heureux celui qui y parvient, car alors, il jouira d'une protection de tout dommage spirituel, sa grande proximité avec l'Eternel l'enveloppant de sainteté et le préservant du péché.

Vers la fin de sa vie, mon grand-père Rabbi 'Haïm Pinto – que son mérite nous protège – déménagea à Casablanca. Tous ses habitants témoignèrent que, depuis son arrivée, cette ville devint un lieu spirituel empli de Torah et de sainteté, sa personnalité ayant grandement influencé tout son entourage. Animé d'une puissante foi pure dans le Créateur, il renforça considérablement les Juifs locaux dans ce domaine. Le seul éclat de son

visage en apprenait long sur la foi en D.ieu, tandis que sa conduite pieuse donnait à ses observateurs le portrait du véritable serviteur de son Créateur. Or, si l'installation d'un Tsadik dans une localité est à même d'avoir un tel effet bénéfique, a fortiori, l'homme méritant que l'Eternel réside en lui jouira d'une influence favorable, grâce à l'influx de sainteté induit par la résidence de la Présence divine en son sein.

Pourtant, si le déploiement de la Présence divine en nous représente certes un insigne mérite, d'un autre côté, cela implique une lourde responsabilité. Effectivement, il nous appartient dès lors de purifier notre corps, sans quoi nous serions inaptes à bénéficier de cette prérogative. Il est écrit « Ils Me feront un sanctuaire » : il s'agit tout d'abord de sanctifier son corps, tâche exigeant de nombreux efforts, consistant, d'une part, à s'éloigner radicalement des péchés, afin d'éviter de se souiller, et, de l'autre, à se sanctifier par le biais d'une étude assidue de la Torah. Puis, seulement ensuite, la Présence divine se déploiera sur nous, comme le souligne la fin du verset, « Je résiderai au milieu d'eux ». Cependant, si l'homme n'effectue pas ce travail préalable et que son corps est spirituellement souillé, l'Eternel ne désirera évidemment pas demeurer en lui et, au contraire, le punira. Car, de même qu'un propriétaire peut revendiquer le droit d'entrer dans sa maison, il est légitime que le Saint béni soit-Il exige de résider en nous. Qui oserait donc s'y opposer ? Or, en fautant, l'homme ferme à clé la porte de son être, en entravant l'entrée à son Propriétaire. Combien se rend-il ainsi condamnable !

L'étude de la Torah constitue, pour l'homme, le moyen de faire de lui un sanctuaire. Car, outre son devoir de respecter les six cent treize mitsvot et de s'éloigner du péché, il lui incombe de sanctifier son corps par une étude profonde, assidue et enthousiaste.

Il est important de savoir qu'un léger écart du droit chemin ou une pensée étrangère bénigne sont déjà suffisants pour que l'Eternel ne désire plus résider en nous et retire Sa Présence de notre sein. Lors d'un de mes voyages, au moment où je passai un contrôle de sécurité, la machine se mit soudain à sonner. Après maintes recherches, il s'avéra qu'un minuscule clou s'était logé dans la semelle de ma chaussure. J'en retirai aussitôt une leçon qui me fit trembler : si cet appareil était sensible au point de détecter une si petite ferraille, a fortiori la sainte Torah et la Présence divine ne peuvent adhérer à un homme dont l'esprit est souillé par des pensées impures, seraient-ce les plus insignifiantes.

Aussi, veillera-t-on à la plus haute propreté spirituelle, de sorte que l'éclat étincelant de notre sanctuaire intérieur invite la Présence divine à s'y déployer.



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon
et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Ce que l'argent ne permet pas d'acheter

Un riche Juif new-yorkais, avec qui j'entretiens des relations suivies depuis de nombreuses années, vint me voir dans une grande détresse. Il me confia que son fils était gravement malade et souffrait énormément. Cependant, aucun remède n'avait été trouvé à son mal. « Je suis prêt à vous donner la somme que vous me demanderez – 100 millions de dollars, 200 ou même 300 – pour que vous guérissiez mon fils ! » me déclara-t-il.

M'appuyant sur le mérite de mes ancêtres, je bénis son fils, lui souhaitant une prompte et entière guérison. Après qu'il fut sorti de mon bureau, je ne pus m'empêcher d'éprouver de la compassion pour lui. Il y a des choses que l'argent ne permet pas d'acquérir, même des sommes colossales telles qu'il me les proposa. La santé et la vie d'un homme ne dépendent que du Créateur et il est impossible de les commercer.

De même, la liberté d'un homme ne peut s'acheter. Il existe d'innombrables personnes séquestrées à tort ou à raison, sans compter les prisonniers de guerre. Or, l'argent ne les aidera nullement à sortir de prison. De même, l'ancien président irakien Saddam Hussein, ce tyran sanguinaire, passa l'essentiel de sa vie reclus dans un bunker sous terre, sans voir la lumière du jour, et sa considérable fortune n'y changea rien.

Enfin, le fait de pouvoir mettre au monde des enfants fait partie des choses qui relèvent d'un cadeau du Ciel et que la plus grande richesse ne peut assurer, si cela ne correspond pas à la volonté divine.

Ces dons du Ciel, et bien d'autres, sont seulement entre les mains du Créateur, qui attend nos prières et nos demandes pour déverser sur nous Ses grandes bontés. C'est pourquoi nous devons placer notre confiance et nos espoirs en Lui et prier pour qu'Il nous donne tout ce dont nous avons besoin, avec la largesse qui Le caractérise.



DE LA HAFTARA

« **Yéhayada conclut un pacte (...).** » (Mélakhim II chap. 11 et 12)

Les Achkénazes commencent à partir du verset : « **Yoach avait sept ans (...).** » (Ibid. chap. 12)

Lien avec la paracha : la haftara décrit l'apport des chékalim par les enfants d'Israël pour les travaux de restauration du Temple, sujet de notre Chabbat Chékalim.

CHEMIRAT HALACHONE

Anticiper l'avenir

Parfois, il est interdit de médire même d'un jeune enfant. Si on a l'intention d'éviter des dommages causés par ce dernier et de le guider dans la bonne voie, il sera permis de médire de lui, à condition d'être certain de la véracité de l'histoire entendue à son sujet. Il faudra donc s'en assurer plutôt que de se fier immédiatement au récit qui nous est parvenu.

En outre, il nous incombe d'anticiper les conséquences de notre propre récit, car il arrive souvent de se tromper au sujet d'un enfant et d'entraîner que des mesures injustes soient prises à son encontre.



Paroles de Tsaddikim

Que fait-on avec votre argent ?

« **De la part de quiconque y sera porté par son cœur.** »
(Chémot 25, 2)

Rabbi Chmouel Greinman zatsal fut la main droite du 'Hafets 'Haïm, ainsi que du 'Hazon Ich. Il y a environ soixante-dix ans, il voyagea en Amérique afin de ramasser des fonds pour des personnes se vouant à l'étude de la Torah et plongées dans la plus grande détresse, au point que le pain leur manquait. Alors qu'il décrivait l'extrême pauvreté de ces avrékhim à un groupe d'Américains aisés, l'un d'entre eux se leva pour demander : « Rabbi, pourquoi seuls des menteurs se présentent-ils à nous ? Pourquoi ces hommes vraiment pauvres ne viennent-ils jamais nous solliciter ? »

Rabbi Chmouel, qui avait l'esprit très vif, lui répondit aussitôt : « En fonction de la blancheur de vos dollars, des hommes plus ou moins honnêtes frappent à votre porte. Si votre argent est sale, des menteurs arriveront chez vous... »

Lorsque les gens volent et trompent leur prochain, l'argent qu'ils possèdent n'est en réalité pas le leur. Quand ils en donnent, ils ne font donc que donner l'argent des autres. C'est pourquoi, leur souligna-t-il, si leur argent leur appartenait réellement, de vrais pauvres viendraient les solliciter, mais, dans le cas contraire, ils auraient affaire à des personnes moins honnêtes.

Rabbi Arié Shakhter zatsal raconte l'histoire suivante à ce sujet :

« Mon père zatsal reçut d'un grand Admour une bénédiction selon laquelle son argent ne tomberait que dans des mains pures. A cette époque, celui qui achetait une maison et l'inscrivait au cadastre était obligé de remettre un pourcentage de sa valeur au KKL. Mon père se rendit donc à ces bureaux où siégeait un officier dont les pouvoirs égalaient presque ceux d'un juge. Il l'entendit crier à l'homme le précédant dans la queue, qui ne voulait pas prélever de son argent pour le KKL. Lorsque son tour arriva, mon père dit calmement à l'employé : "La maison que j'aimerais acheter est une vraie occasion. Cependant, si cet achat m'oblige à remettre de l'argent au

KKL, j'y renoncerais, car cet organisme fait planter des arbres pendant Chabbat et je ne peux accepter que mon argent contribue à la profanation du jour saint.

Si vous acceptez de m'accorder cette acquisition sans me contraindre à verser un pourcentage au KKL, je vous en saurai gré, et sinon, j'y renoncerais." Or, contre toute attente, l'officier accepta et inscrivit la propriété foncière dans le cadastre, sans prendre à mon père le moindre centime pour le KKL. »



PERLES SUR LA PARACHA

De seuls dépositaires

« Invite les enfants d'Israël à Me prendre une offrande. » (Chémot 25, 2)

L'auteur du Tsiyouné Torah répond par une allégorie à la célèbre question : pourquoi est-il écrit « prendre une offrande » plutôt que « donner une offrande » ?

Réouven et Chimon prennent la route pour se rendre à une foire. Le voyage étant long, les provisions de Réouven s'épuisèrent ; il demanda alors à son ami de lui donner des siennes, lui promettant de lui rendre son dû dès qu'il le pourrait.

Après être resté quelque temps à la foire, Chimon voulut rentrer chez lui, mais Réouven préférait s'y attarder encore un peu. Il demanda à son compagnon de prendre une partie de ses paquets dans sa charrette et de les lui remettre à son retour.

Pour le premier service demandé à Chimon, Réouven lui dit « donne-moi », alors que pour le second, il lui dit « prends-moi ». Ceci paraît évident : dans le premier cas, il le sollicite d'un don, tandis que, dans le second, il le prie simplement de transporter ses propres affaires d'un endroit à l'autre.

« A Moi appartient l'argent, à Moi l'or, dit l'Eternel-Cebaot. » C'est la raison pour laquelle le verset évoquant les dons des enfants d'Israël pour le tabernacle, demeure du Créateur, n'emploie pas le verbe « donner », car nos biens ne nous appartiennent pas, mais sont la propriété de D.ieu. Ainsi, nos ancêtres devaient simplement les prendre pour les transporter de leur demeure privée à celle du Très-Haut.

Pas de limite aux dons au tabernacle

« Invite les enfants d'Israël à Me prendre une offrande : de la part de quiconque y sera porté par son cœur, vous prendrez Mon offrande. » (Chémot 25, 2)

S'il est écrit « Me prendre une offrande », pourquoi répète-t-on ensuite « vous prendrez Mon offrande » ? De plus, pourquoi est-il question au départ d'offrande, puis de « Mon offrande » ?

Dans son ouvrage Vézot Liyéhouda, Rabbi Yéhouda Katsin zatsal répond à cette question. En guise d'introduction, il rapporte les paroles du Rambam relatives aux Hilkhot Matanot selon lesquelles il est interdit de demander de la tsédaka à un homme très généreux, donnant plus que ses moyens.

Il est possible qu'à travers l'expression « de la part de quiconque y sera porté par son cœur », le texte souligne que, concernant l'édification du tabernacle, il était permis de solliciter même les plus généreux.

Quant à la répétition « vous prendrez Mon offrande », elle se réfère aux autres personnes, se contentant de donner ce qu'elles doivent en fonction de leurs possibilités. L'adjectif possessif « Mon » est alors employé, car elles ne font que donner ce qui revient à D.ieu.

Un conseil pour se tirer de l'embarras

« Tu feras aussi un candélabre d'or pur. Ce candélabre sera fait tout d'une pièce. » (Chémot 25, 31)

Rachi commente : « Moché éprouvait des difficultés à concevoir la construction du candélabre. Le Saint béni soit-Il lui dit alors : "Jette le bloc d'or au feu et il se fera de lui-même." C'est pourquoi il n'est pas écrit "Tu feras". » Rabbi Israël de Mozits en déduisit un conseil pour toute personne en proie à des difficultés de quelque nature que ce soit : « Il suffit de s'en remettre à D.ieu et Il pourvoira à nos besoins, la chose se fera d'elle-même. »

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



La Présence divine résidant au sein d'un couple méritant

Nous avons l'habitude, chaque Chabbat, lors de la répétition par l'officiant de la amida de moussaf, de proclamer : « Une couronne, ils Te donneront, Eternel notre D.ieu, les nombreux anges des sphères supérieures, accompagnés par Ton peuple juif rassemblé ici-bas, pour, ensemble, Te sanctifier par trois fois. » Tentons de comprendre le sens de cette prière. C'est précisément lors du Chabbat que les anges couronnent le Saint béni soit-Il, car ce jour est synonyme de paix (shalom) et de fraternité – raison pour laquelle, nous disons « Chabbat Chalom ». Durant le Chabbat, tout le monde est plongé dans un état de repos et de sérénité et, par conséquent, personne ne pense à entrer dans une querelle, ce qui crée un climat de paix et de solidarité. Lorsque les anges le constatent, ils couronnent l'Eternel, comme pour Lui attribuer une médaille d'honneur pour la solidarité dont Ses enfants font preuve ce jour-là.

Il est dit : « Que l'Eternel donne la force (oz) à Son peuple ! Que l'Eternel bénisse Son peuple par la paix ! » (Téhilim 29, 11) Le terme oz fait référence à la Torah (Vayikra Rabba 31, 5), ce verset signifiant que la Torah possède le pouvoir d'amener la paix et la bénédiction au peuple juif. En effet, lorsque les enfants d'Israël étudient la Torah, ils méritent la bénédiction divine, qui s'exprime en termes de paix et de solidarité.

La raison pour laquelle la Torah apporte la paix au monde semble évidente. La Torah et les mitsvot éduquent l'homme, en l'habituant à ne plus penser qu'à lui-même, mais à considérer également son entourage. Aussi, lorsqu'un homme étudie la Torah et s'efforce d'accomplir ses mitsvot, il parvient à corriger ses défauts et à raffiner ses qualités ; cette purification de sa personnalité l'élève alors par la vertu de solidarité, ainsi acquise.

Aujourd'hui, où nous n'avons ni Temple ni tabernacle, le foyer familial est assimilable à un petit sanctuaire. Par conséquent, si nous désirons mériter que la Présence divine réside dans notre foyer, nous devons réfléchir aux moyens dont nous disposons pour intensifier l'amour et la paix en son sein. Car, lorsque le Saint béni soit-Il constate que les conjoints s'aiment et se respectent, Il vient s'associer à leur foyer, de sorte que l'amour et la paix s'intensifient encore davantage. A l'inverse, quand règne un climat d'irrespect et de querelle au sein du foyer, l'Eternel s'empresse d'en retirer Sa présence et, en l'absence de celle-ci et de l'assistance divine, la porte est malheureusement largement ouverte à la séparation du couple, puis au divorce. Tel est le sens de l'enseignement de nos Maîtres, de mémoire bénie : « Si un homme et une femme sont méritants, la Présence divine réside parmi eux, mais, s'ils ne le sont pas, un feu dévorant les consume. » (Sota 17a)



LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE

Rabbi Israël Ganes chelita raconte qu'il a une fois eu l'occasion de discuter avec le célèbre décisionnaire, Rabbi Chlomo Zalman Auerbach zatsal. Il remarqua que, avant qu'il n'entre chez lui et tout au long de leur discussion, le Sage secouait son costume pour enlever toute trace de poussière.

Ces gestes se répétant en boucle, il pensait qu'il désirait ainsi lui signifier sa hâte de rentrer chez lui et la nécessité d'abréger la discussion. Cependant, à la fin de celle-ci, Rabbi Zalman lui fit comprendre qu'il n'était pas du tout pressé et qu'il pouvait tranquillement poursuivre son discours. Ce qu'il fit, tandis que son auditeur se remit, de son côté, à dépoussiérer ses vêtements.

Finalement, Rabbi Chlomo Zalman, conscient de l'étonnement du Rav Ganes, lui expliqua le sens de ces gestes répétitifs : « J'ai bientôt une rencontre avec la Présence divine ! Nos Maîtres affirment que, "si un homme et une femme sont méritants, la Présence divine réside en leur sein". Comment L'accueillerai-je avec un costume poussiéreux ? »

La Torah nous enjoint : « Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux. » (Chémot 25, 8) Il s'agit de construire un tabernacle permettant à l'Eternel de résider parmi nous, c'est-à-dire de transformer notre foyer en demeure digne d'abriter la Présence divine. Comment permettre à celle-ci de se déployer dans le peuple juif de nos jours, en l'absence de Temple ? Lorsque deux conjoints construisent un foyer, ils élargissent

les frontières de la sainteté soutenues par le peuple juif dans le monde. Ils remplissent ainsi le même rôle que le tabernacle et le Temple, en l'occurrence rallier les cieux et la terre en permettant à la Présence divine de se déployer dans les sphères inférieures. C'est pourquoi nos Sages comparent à maintes reprises le foyer de l'homme au Temple.

Lorsque nous nous conduisons chez nous en vertu de la charité, avec un œil bienveillant et un état d'esprit saint, tandis que la colère ne trouve pas sa place, le Saint béni soit-Il réside parmi nous, comme l'ont enseigné nos Maîtres : « S'ils le méritent, la Présence divine réside parmi eux. » (Sota 17a) De cette manière, chacun d'entre nous a l'opportunité d'observer l'ordre « Ils Me feront un sanctuaire » et d'avoir l'insigne mérite de jouir de sa fin, « Je résiderai au milieu d'eux ».

La sainteté absorbée par les murs de la maison

Dans l'éloge funèbre qu'il prononça sur Rabbi Mikhel Yéhouda Leikpovitz zatsal, Rabbi Yaakov Edelstein zatsal, Rav de Ramat Hacharon, témoigna : « Moi et mon frère, le Roch Yéchiva Rav Guershon, avons eu la chance d'habiter dans sa maison, dans les premières années où la Yéchiva de Ponievitz ouvrit ses portes. Le Rav de Ponievitz, Rabbi Yossef Chlomo Cahanman zatsal, lui avait en effet loué la place pour deux lits dans son domicile. Nous pouvions voir de nos propres yeux ce qui se passait dans ce foyer saint. Les logis étaient alors construits en planches de bois. Lorsqu'il fallut agrandir sa demeure

et en faire une maison normale, Rabbi Mikhel Yéhouda eut du mal à accepter l'idée de démolir les planches de bois qui avaient absorbé tant de Torah, de prière et de sainteté. "La Présence divine règne dans ce logis, il n'est pas évident qu'on puisse le démonter", expliquait-il. »

Afin de mériter le déploiement de la Présence divine dans son foyer, il faut se soucier de le gérer selon la sainteté, la pureté, le respect des lois et des conduites appropriées, tant sur le plan de la parole que de l'acte, enfin l'adoption de bons traits de caractère.

Un jeune homme orphelin, sur le point de se marier, vint demander à Rav Shakh zatsal un conseil pour fonder un foyer solide. Le Roch Yéchiva lui répondit avec chaleur : « Voilà ce que je te conseille, mon fils : chaque fois que tu sors et entre chez toi, fais-le avec joie. C'est le secret à la base de tout ! »

Nos Sages (Chabbat 30b) affirment à cet égard que la Présence divine ne peut résider sur un homme plongé dans la tristesse. La joie invite la Présence divine au sein de notre foyer, tandis que celle-ci y entraîne la bénédiction. C'est la meilleure recette pour l'édification d'un foyer et, de manière plus générale, pour la réussite dans tout domaine.

Dans la même veine, l'Admour de Viznitz zatsal, auteur du Yéchouat Moché, nous exhorte ainsi : « Sois joyeux tous les jours de ta vie et veille à ce que les membres de ta famille le soient aussi ! C'est la clé de la réussite. »